

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 21/04/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le difénoconazole, RVD2022-05. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

## Fongicide INSPIRE SUPER®

### ÉMULSION

### USAGE COMMERCIALE - USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression de maladies dans les cultures indiquées.

### PRINCIPE ACTIFS :

Difénoconazole ..... 86 g/L  
Cyprodinil..... 249 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00089% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **30827**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **1 L à 1000 L**

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

**Label**

---

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.

**Délai de sécurité (DS) :** Ne pas retourner dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Appliquer le produit seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers des

zones d'habitation et d'activités humaines (par exemple, les maisons, les chalets, les écoles et les aires récréatives) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

Lors les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, les restrictions et les limites d'emploi liées au broutage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précautions les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection (lunettes ou écran facial), des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. De plus, portez un casque résistant aux produits chimiques lors de l'application du jet d'air en cabine ouverte. Le casque résistant aux produits chimiques comprend le chapeau Sou'Wester, le chapeau de pluie résistant aux produits chimiques ou le chapeau imperméable à larges bords et la cagoule avec une protection suffisante du cou. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Le difénoconazole est persistant et peut avoir un effet de rémanence. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec des produits contenant du difénoconazole la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente modérée à forte, un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage. Pour éviter que le produit ne gèle, le conserver entre -10 et 40 °C. Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la

---

réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

INSPIRE SUPER® et une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

## Fongicide INSPIRE SUPER®

### ÉMULSION

### USAGE COMMERCIALE - USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression de maladies dans les cultures indiquées.

### PRINCIPE ACTIFS :

Difénoconazole ..... 86 g/L  
Cyprodinil..... 249 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00089% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **30827**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

**Pamphlet**

---

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR.....	1.0
PREMIERS SOINS.....	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.....	3.0
MISES EN GARDE .....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE.....	7.0
ÉLIMINATION.....	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Précautions générales relatives à l'emploi .....	9.1
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux.....	10.1
Application avec pulvérisateur terrestre.....	10.2
Directives de mélange .....	10.2.1
Directives de pulvérisation.....	10.2.2
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.3
Application par pulvérisation à jet porté.....	10.3
Directives de pulvérisation.....	10.3.1
Nettoyage de l'équipement.....	10.3.2
Zones tampons de pulvérisation .....	10.4
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE.....	11.0
Fruits à pépins .....	11.1
Groupe de cultures 13-07.....	11.2
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE .....	12.0

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.

**Délai de sécurité (DS) :** Ne pas retourner dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Appliquer le produit seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers des

zones d'habitation et d'activités humaines (par exemple, les maisons, les chalets, les écoles et les aires récréatives) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

Lors les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, les restrictions et les limites d'emploi liées au broutage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précautions les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection (lunettes ou écran facial), des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. De plus, portez un casque résistant aux produits chimiques lors de l'application du jet d'air en cabine ouverte. Le casque résistant aux produits chimiques comprend le chapeau Sou'Wester, le chapeau de pluie résistant aux produits chimiques ou le chapeau imperméable à larges bords et la cagoule avec une protection suffisante du cou. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Le difénoconazole est persistant et peut avoir un effet de rémanence. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec des produits contenant du difénoconazole la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente modérée à forte, un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage. Pour éviter que le produit ne gèle, le conserver entre -10 et 40 °C. Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants réutilisables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la

réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

Le fongicide INSPIRE SUPER® est un fongicide à large spectre contenant deux matières actives recommandé pour la suppression des maladies énumérées pour les fruits à pépins, les raisins, les raisins de vigne de l'Amour, les groseilles à maquereau, les bleuets (en corymbe et nain), les gadelles et cassis, les baies de sureau, les gaylussacia et les pimbinas. Le fongicide INSPIRE SUPER peut être appliqué sous forme de pulvérisation foliaire dans le cadre de programmes de pulvérisation en alternance ou en mélange avec d'autres produits phytosanitaires. Tous les traitements doivent être effectués selon les directives qui suivent.

### **9.1 Précautions générales relatives à l'emploi**

**LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.**

Une couverture complète est requise pour assurer une suppression efficace des maladies. Les applications effectuées avec des buses, un volume d'eau et une pression suffisants assurant une couverture complète et uniforme sont en général les plus efficaces contre les maladies.

Pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque les conditions favorisent la dérive hors cible. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela pourrait endommager la culture.

Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de pulvérisation et son étalonnage, consulter le fabricant du pulvérisateur et les recommandations provinciales.

## **10.0 MODE D'EMPLOI**

### **10.1 Renseignements généraux**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les

restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

## **10.2 Application avec pulvérisateur terrestre**

Application au moyen d'un pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### **10.2.1 Directives de mélange**

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit, en particulier lorsque celui-ci a été exposé à des conditions de gel. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée.

#### **Fongicide INSPIRE SUPER seul**

1. Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir de mélange.
2. Mettre l'agitateur en marche, puis verser le fongicide INSPIRE SUPER dans le réservoir.

3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
4. Commencer à appliquer la solution lorsque le fongicide INSPIRE SUPER est complètement dispersé dans l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

### **Fongicide INSPIRE SUPER en mélange**

Pour vérifier la compatibilité physique du fongicide INSPIRE SUPER avec les produits d'association, effectuer un essai en bocal. Dans un bocal, verser des quantités proportionnelles de produits et d'eau. Mettre d'abord les poudres mouillables et les granulés dispersables dans l'eau, puis les produits en suspension concentrée et enfin, les concentrés émulsifiables. Après avoir bien mélangé, laisser reposer au moins 5 minutes. Si la combinaison demeure mélangée ou peut être remélangée facilement, elle est compatible physiquement. Une fois que la compatibilité a été vérifiée, employer la même méthode pour mélanger les produits dans le réservoir.

### **Mélange dans le réservoir du pulvérisateur**

1. Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir de mélange.
2. Mettre l'agitateur en marche, puis verser les produits d'association dans l'ordre décrit ci-devant.
3. Laisser le temps aux produits de se dissoudre ou de se disperser complètement dans l'eau. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau ainsi que le fongicide INSPIRE SUPER dans le réservoir du pulvérisateur.
4. Laisser le temps au fongicide INSPIRE SUPER de se disperser complètement.
5. Effectuer l'application en maintenant l'agitation.
6. Respecter l'ensemble des modes d'emploi, cultures/sites, doses, taux de dilution, précautions et restrictions figurant sur les étiquettes des produits utilisés dans le mélange.
7. Ne pas excéder les doses indiquées sur l'étiquette des produits et suivre les précautions et les restrictions les plus limitatives indiquées sur les étiquettes des produits.
8. Ne pas mélanger ce produit avec un produit pour lequel un tel mélange est proscrit.

## 10.2.2 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/h - 375 L/ha ou selon les directives propres aux cultures et aux ravageurs inclus ci-dessous, le volume le plus GRAND étant à retenir. Un volume d'eau approprié contribue à assurer une bonne couverture.
2. Agitation dans le réservoir du pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'injection de liquide qui permet une recirculation d'au moins 7 - 10 % du volume du réservoir par minute. **NE PAS** utiliser d'agitateur pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter tout encrassement. Utiliser un tamis de 16 mailles ou plus *grossiers* du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Utiliser un tamis de 50 mailles ou plus *grossiers* entre la pompe et la rampe.
4. Buses de pulvérisation: des buses à jet plat de 80° ou 110° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à réduction d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fines selon l'ASAE.
6. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

## 10.2.3 Nettoyage de l'équipement

### Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide INSPIRE SUPER, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

### Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide INSPIRE SUPER sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association pour prendre connaissance des directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
  1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, de cultures ou de mauvaises herbes en floraison, des puits ou de toute autre source d'eau.
  2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
  3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

## 10.3 Application par pulvérisation à jet porté

Application par pulvérisation à jet porté : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger la pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

### 10.3.1 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 375 L de volume de pulvérisation à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les ravageurs qui suivent si ce volume est PLUS GRAND. Le volume d'eau doit dépasser la recommandation minimale aux stades ultérieurs du développement des fruits.
2. Qualité de la pulvérisation : Choisir des buses et une pression permettant d'obtenir de fines gouttelettes (selon l'ASAE).
3. Projection du brouillard de pulvérisation : Choisir des buses, des réglages de déflecteurs, une vélocité de l'air et un volume qui feront en sorte que seul le couvert végétal sera traité. Le brouillard doit être pulvérisé au-dessus des végétaux ciblés. Tenir compte de la forme et de la densité du couvert végétal traité au moment du réglage de la projection du brouillard.
4. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

### 10.3.2 Nettoyage de l'équipement

#### Avant la pulvérisation :

Avant d'utiliser le fongicide INSPIRE SUPER, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, l'équipement de manipulation des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

#### Après la pulvérisation :

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide INSPIRE SUPER sécher dans le réservoir du pulvérisateur.

Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage. Il est recommandé de procéder de la manière suivante :

1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer l'équipement d'application à proximité de végétaux désirables, des puits ou de toute autre source d'eau.
2. Enlever toutes les buses et les tamis et les laver séparément.
3. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

### 10.4 Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon sans pulvérisation n'est PAS requis pour :

- les utilisations avec un équipement d'application manuel permis sur cette étiquette.
- un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les

marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection :				
			des habitats d'eau douce de profondeur :		des habitats estuarien/marins de profondeur :		Habits terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
<b>Pulvérisateur de grande culture</b>	Bleuets (nains et à corymbe), cassis et gadelles, baies de sureau, groseilles à maquereau, baies de gaylussaquier, pimbinas, petits fruits de plantes naines indiqués		10	4	3	1	1
<b>Pulvérisateur à jet porté</b>	Raisins, raisins de vigne de l'Amour	En début de saison	25	10	15	5	3
		En fin de saison	15	5	5	3	2
	Fruits à pépins (pommes, pommettes, poires, poires asiatiques, coings)	En début de saison	25	15	5	2	2
		En fin de saison	15	5	3	1	1
	Bleuets (nains et à corymbe), cassis et gadelles, baies de sureau, groseilles à maquereau, baies de gaylussaquier, pimbinas	En début de saison	30	20	25	15	3
		En fin de saison	20	10	15	10	2

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site [Canada.ca](https://www.canada.ca).

## 11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Après deux (2) applications consécutives de fongicide INSPIRE SUPER, alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent.

### 11.1 Fruits à pépins

<b>Culture</b>	<b>Fruits à pépins</b> Pommes, pommettes, poires, poires orientales, coing
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Tavelure</b> ( <i>Venturia inaequalis</i> , <i>Venturia pirina</i> )
<b>Dose</b>	560-836 mL/ha (48 à 72 g/ha de difénoconazole et 139 à 208 g/ha de cyprodinil)
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p><b>Tavelure du pommier – Calendrier de pulvérisation (traitement préventif)</b> Appliquer selon un intervalle de 7 à 10 jours. Commencer le traitement lorsque la pointe verte mesure de 6 à 13 mm (¼ à ½ pouce) ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Poursuivre le traitement jusqu'à la chute des pétales, jusqu'à ce que la menace de tavelure primaire soit complète. Pour améliorer la suppression de la tavelure et éviter le développement potentiel de la résistance, le fongicide INSPIRE SUPER peut être utilisé avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Allegro® 500F, le fongicide Dithane<sup>MC</sup> DG 75, le fongicide Manzate® Pro-Stick<sup>MC</sup> et le fongicide Penncozeb® 75DF. Consulter l'étiquette du produit d'association et respecter les directives d'utilisation, les limitations et les précautions les plus restrictives.</p> <p><b>Tavelure du pommier – Calendrier de pulvérisation (traitement curatif)</b> Commencer le traitement au début du stade de la pointe verte. Appliquer dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Effectuer un autre traitement au bout de 7 jours. Pour améliorer la suppression de la tavelure et éviter le développement potentiel de la résistance, le fongicide INSPIRE SUPER peut être utilisé avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Allegro® 500F, le fongicide Dithane DG 75, le fongicide Manzate Pro-Stick et le fongicide Penncozeb 75DF. Consulter l'étiquette du produit d'association et respecter les directives d'utilisation, les limitations et les précautions les plus restrictives.</p> <p><b>Les produits d'association doivent être appliqués seulement aux cultures homologuées.</b></p>

<b>CULTURE</b>	<b>Fruits à pépins</b> Pommes, pommettes, poires, poires orientales, coing
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Tache phoméenne</b> ( <i>Mycosphaerella pomi</i> ) <b>Rouille grillagée</b> ( <i>Gymnosporangium juniperi-virginianae</i> ) <b>Moucheture de la pomme</b> ( <i>Zygophiala jamacaicensis</i> [connu anciennement sous le nom de <i>Schizothyrium pomi</i> ]) <b>Rouille du cognassier</b> ( <i>Gymnosporangium clavipes</i> ) <b>Tache de suie du pommier</b> ( <i>Gloeodes pomigena</i> )
<b>Maladie réprimée</b>	<b>Blanc</b> ( <i>Podosphaera leucotricha</i> )
<b>Dose</b>	836 mL/ha (72 g/ha de difénoconazole et 208 g/ha de cyprodinil)
<b>Moment du traitement/directives</b>	<b>Blanc</b> : Commencer à appliquer le fongicide INSPIRE SUPER lorsque les pommiers sont fortement bourgeonnés, selon un intervalle de 7 à 10 jours.  <b>Rouille grillagée, rouille du cognassier et tache phoméenne</b> : Commencer le traitement de façon préventive. Appliquer le fongicide INSPIRE SUPER seul ou avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Manzate Pro-Stick et le fongicide Penncozeb 75DF selon un intervalle de 7 à 10. Consulter l'étiquette du produit d'association et respecter les directives d'utilisation, les limitations et les précautions les plus restrictives.  <b>Tache de suie du pommier, moucheture de la pomme</b> : Pour une suppression tôt dans la saison, commencer le traitement de façon préventive. Appliquer le fongicide INSPIRE SUPER seul ou avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Allegro 500F selon un intervalle de 7 à 10 jours. Consulter l'étiquette du produit d'association et respecter les directives d'utilisation, les limitations et les précautions les plus restrictives. Après avoir appliqué le fongicide INSPIRE SUPER utiliser d'autres fongicides indiqués sur l'étiquette, au besoin.  <b>Les produits d'association doivent être appliqués seulement aux cultures homologuées.</b>
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	14 jours
<b>Nombre maximum d'applications par saison</b>	Lorsque la tavelure est présente dans le verger, ne pas effectuer plus de 4 traitements du fongicide INSPIRE SUPER, INSPIRE®, VANGARD® 75WG ou d'autre fongicide qui contient Groupe 3 et Groupe 9, par culture par saison.
<b>Quantité maximale de produit par saison</b>	Si la tavelure n'est pas présent dans le verger, ne pas appliquer plus de 4,4 L/ha de fongicide INSPIRE SUPER par culture par saison (Ne pas appliquer plus de 378 g de m.a. [difénoconazole]/ha et 1096 g de m.a. [cyprodinil]/ha en effectuant des traitements avec le fongicide INSPIRE SUPER, INSPIRE et/ou VANGARD 75WG).
<b>Restrictions particulières</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives du fongicide INSPIRE SUPER, fongicide INSPIRE et/ou fongicide VANGARD 75WG. Avant d'alterner avec un autre fongicide homologué présentant un mode d'action différent.</li> <li>2. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un minimum de 375 L/ha est recommandé pour les applications terrestres.</li> <li>3. <b>NE PAS</b> se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.</li> </ol>	

## 11.2 Groupe des cultures 13-07

<b>Cultures</b>	<b>Bleuet (nain, en corymbe), ainsi que cultivars, variétés et hybrides de ces</b>
-----------------	--

	<b>cultures</b>
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Pourriture sclérotique et moniliose (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>)</b>
<b>Dose</b>	558 à 836 mL/ha (139 à 208 g de cyprodinil/ha + 48 à 72 g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	Pour la moniliose, effectuer un premier traitement au stade du gonflement du bourgeon floral ou près de ce stade; effectuer un deuxième traitement au stade du gonflement des bourgeons foliaires. Un troisième traitement au stade du bouton rose et un quatrième traitement de 7 à 10 jours plus tard, en début de floraison, peuvent être effectués. Pour la pourriture sclérotique, effectuer un premier traitement lorsque les écales des boutons floraux apparaissent et un deuxième traitement 10 jours plus tard. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
<b>Nombre maximum d'applications par année</b>	4 pour moniliose 2 pour pourriture sclérotique
<b>Maladie réprimée</b>	<b>Rouille (<i>Thekopsora minima</i>)</b>
<b>Dose</b>	836 mL/ha (208 g de cyprodinil/ha + 72 g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	Traiter dès les premiers signes de maladie. Après le traitement initial, un autre traitement peut être effectué de 10 à 14 jours plus tard si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.
<b>Nombre maximum d'applications par année</b>	2
<b>Cultures</b>	<b>Bleuet (nain, en corymbe), baie de sureau, gaylussacia (<i>Vaccinium</i> spp.) ainsi que cultivars, variétés et hybrides de ces cultures</b>
<b>Maladie supprimée</b>	<b>Anthraxose (<i>Colletotrichum acutatum</i>)</b>
<b>Dose</b>	1161 à 1475 mL/ha (289 à 367 g de cyprodinil/ha + 100 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	Effectuer le premier traitement au début de floraison. Un deuxième traitement peut être effectué de 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être effectué si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
<b>Nombre maximum d'applications par année</b>	3

<b>Cultures</b>	<b>Groseille, gabelle et cassis ainsi que cultivars, variétés et hybrides de ces cultures</b>
<b>Maladie supprimée</b>	<b>Anthraxnose foliaire (<i>Drepanopeziza ribis</i>)</b>
<b>Dose</b>	836 à 1161 mL/ha (208 à 367 g de cyprodinil/ha + 72 à 100g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 10 à 21 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. NE PAS appliquer plus de deux applications par culture par saison.
<b>Nombre maximum d'applications par saison</b>	2
<b>Cultures</b>	<b>Bleuet (nain, en corymbe), gabelle et cassis, baie de sureau, groseille, gaylussacia, pimbina ainsi que cultivars, variétés et hybrides de ces cultures</b>
<b>Maladie supprimée</b>	<b>Tache alternarienne (<i>Alternaria</i> spp.)</b>
<b>Dose</b>	836 à 1475 mL/ha (208 à 367 g de cyprodinil/ha + 72 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	<u>Pour les bleuets</u> , appliquer aux stades de la pointe verte, du bouton rose et de la chute des pétales. Après la chute des pétales, il peut être nécessaire de poursuivre le programme de protection avec un autre produit homologué pour maintenir la protection contre la pourriture. <u>Pour toutes les autres cultures dans ce sous-groupe</u> , commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
<b>Maladie supprimée</b>	<b>Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)</b>
<b>Dose</b>	1033 à 1475 mL/ha (257 à 367 g de cyprodinil/ha + 89 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	Effectuer le premier traitement au début de la floraison ou avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 10 à 21 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
<b>Nombre maximum d'applications par saison</b>	2
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	1 jour
<b>Quantité maximale de produit par culture par saison</b>	5,9 L/ha
<b>Restrictions particulières</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) NE PAS effectuer plus de deux traitements avec le fongicide INSPIRE SUPER; utiliser ensuite un fongicide ayant un mode d'action différent. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</li> <li>2) Utiliser un minimum de 200 L d'eau/ha ou un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.</li> </ol>	

**Veillez respecter les recommandations suivantes pour l'utilisation des fongicides à base d'anilinopyrimidines (AP) (comme le cyprodinil) pour supprimer le *Botrytis cinerea*:**

- Où jusqu'à trois traitements sont effectués par saison, le nombre de traitements de produits contenant un fongicide de groupe 9 est limité à un.
- Dans les situations où quatre à six traitements anti-Botrytis sont effectués par culture et par saison, un maximum de deux traitements avec des produits contenant un fongicide de groupe 9 est recommandé.
- Dans des situations spécifiques, lorsque sept ou plusieurs traitements anti-Botrytis sont requis par culture et par saison, un maximum de trois traitements avec les produits contenant un fongicide de groupe 9 est recommandé et pas plus de deux traitements consécutifs.

<b>Cultures</b>	<b>Raisin, raisin de vigne de l'Amour et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures</b>
<b>Maladie supprimée</b>	<b>Anthraxose foliaire (<i>Elsinoe ampelina</i>)</b>
<b>Dose</b>	836 à 1161 mL/ha (208-367 g de cyprodinil/ha + 72 à 100 g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 15 à 21 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
<b>Maladie supprimée</b>	<b>Alternariose (<i>Alternaria alternata</i>)</b>
<b>Dose</b>	836 à 1475 mL/ha (208 à 367 g de cyprodinil/ha + 72 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 15 à 21 jours.
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Blanc (<i>Uncinula necator</i> et <i>Erysiphe necator</i>)</b>
<b>Dose</b>	836 mL/ha (208 g de cyprodinil/ha + 72 g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements au débourrement et traiter selon un intervalle de 15 à 21 jours.
<b>Maladie supprimée</b>	<b>Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)</b>
<b>Dose</b>	1033 à 1475 mL/ha (257 à 367 g de cyprodinil/ha + 89 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 15 à 21 jours. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
<b>Maladie supprimée</b>	<b>Pourriture noire (<i>Guignardia bidwellii</i>)</b>
<b>Dose</b>	1475 mL/ha (367 g de cyprodinil/ha + 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie, lorsque les conditions sont propices à son développement. Appliquer selon un calendrier de 15 à 21 jours. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

<b>Culture</b>	<b>Groseilles à Maquereau</b>
<b>Maladie supprimée</b>	<b>Blanc (<i>Sphaerotheca mors-uvae</i>)</b>
<b>Dose</b>	836 à 1475 mL/ha (208 à 367 g de cyprodinil/ha + 72 à 127 g de difénoconazole/ha)
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements au débourrement et traiter selon un intervalle de 15 à 21 jours.
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	14 jours
<b>Délai de sécurité (DS)</b>	Attendre 15 jours avant de retourner dans les zones traitées pour effectuer des travaux d'annélation ou de retournement des sarments. Attendre 7 jours avant de retourner dans les zones traitées pour effectuer toute autre activité dans les vignes (p. ex., récolte manuelle, tuteurage, éclaircissement des grappes, élagage à la main, palissage et effeuillage à la main).
<b>Nombre maximum d'applications par culture par saison</b>	2
<b>Quantité maximale de produit par culture par saison</b>	3 L/ha
<b>Restrictions particulières</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) PRÉCAUTION : Dans le cas de <i>V. labrusca</i>, des hybrides de <i>V. labrusca</i> et d'autres hybrides d'espèces autres que <i>Vinifera</i> où la sensibilité n'est pas connue, l'utilisation du fongicide INSPIRE SUPER seul ou en mélange avec des produits qui peuvent augmenter l'absorption (adjuvants, engrais foliaires) peut occasionner des brûlures aux feuilles ou d'autres effets phytotoxiques.</li> <li>2) NE PAS effectuer plus de deux traitements avec le fongicide INSPIRE SUPER; utiliser ensuite un fongicide ayant un mode d'action différent. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</li> <li>3) NE PAS appliquer par voie aérienne.</li> <li>4) Utiliser un minimum de 150 L d'eau/ha ou un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.</li> </ol> <p><b>Veillez respecter les recommandations suivantes pour l'utilisation des fongicides à base d'anilinopyrimidines (AP) (comme le cyprodinil) pour supprimer le <i>Botrytis cinerea</i>:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Où jusqu'à trois traitements sont effectués par saison, le nombre de traitements de produits contenant un fongicide de groupe 9 est limité à un.</li> <li>• Dans les situations où quatre à six traitements anti-Botrytis sont effectués par culture et par saison, un maximum de deux traitements avec des produits contenant un fongicide de groupe 9 est recommandé.</li> <li>• Dans des situations spécifiques, lorsque sept ou plusieurs traitements anti-Botrytis sont requis par culture et par saison, un maximum de trois traitements avec les produits contenant un fongicide de groupe 9 est recommandé et pas plus de deux traitements consécutifs.</li> </ul>	

**LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.**

Le MODE D'EMPLOI pour les utilisations décrites dans cette section de l'étiquette a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Pour ces utilisations, Syngenta Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures lorsqu'elles sont utilisées conformément à l'étiquette. L'utilisateur doit d'abord

tester le produit sur une petite surface, dans les conditions locales et en utilisant des pratiques standard, afin de confirmer que le produit est adapté à une application étendue.

<b>Culture</b>	<b>Fraise</b>
<b>Maladie ciblée</b>	Anthraxnose ( <i>Colletotrichum fragariae</i> ) (répression)
<b>Cultures</b>	<b>Petits fruits de plantes naines indiqués</b> (raisin d'ours, myrtille, rchicoté; airelle rouge; fruit de kunzea; pain de perdrix; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures).
<b>Maladie ciblée</b>	Moisissure grise causée par <i>Botrytis</i> ( <i>Botrytis cinerea</i> )
<b>Dose de produit/ha</b>	1 161 à 1 475 mL/ha (100 à 127 g de difénoconazole/ha + 289 à 367 g de cyprodinile/ha)
<b>Méthode d'application</b>	Pulvérisation foliaire
<b>Volume de pulvérisation</b>	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. L'application d'au moins 200 L de bouillie/ha est recommandée.
<b>Moment du traitement (stade de la culture ou du ravageur)</b>	Effectuer le premier traitement au début de la floraison ou avant le développement de la maladie. Un deuxième traitement peut être effectué de 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être effectué si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.
<b>Intervalle entre les traitements</b>	De 7 à 10 jours
<b>Nombre maximal de traitements</b>	3 par année
<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR)</b>	Ne pas appliquer le jour précédant la récolte (DAAR de 1 jour).
<b>Remarques</b>	<p>NE PAS effectuer plus de deux traitements avec le fongicide INSPIRE SUPER; utiliser ensuite un fongicide ayant un mode d'action différent. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance. Ne pas dépasser 512 g ma/ha de produits contenant du difénoconazole par saison.</p> <p><b>Veillez respecter les recommandations suivantes concernant l'utilisation de fongicides à base d'anilinopyrimadine (AP) (comme le cyprodinile) pour supprimer <i>Botrytis cinerea</i>.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque de un à trois traitements sont effectués au cours d'une même saison, le nombre de traitements avec des produits contenant des fongicides du groupe 9 est limité à un.</li> <li>• Lorsque de quatre à six traitements contre <i>Botrytis</i> sont effectués sur une même culture au cours d'une même saison, le nombre maximal de traitements recommandé avec des produits contenant des fongicides du groupe 9 est de deux.</li> <li>• Lorsque, exceptionnellement, sept traitements ou plus contre <i>Botrytis</i> sont requis pour une même culture au cours d'une même saison, le nombre maximal de traitements recommandé avec des produits contenant des fongicides du groupe 9 est de trois et d'au plus deux traitements consécutifs.</li> </ul>

## 12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide INSPIRE SUPER, contient des fongicides des groupes 3 et 9. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide INSPIRE SUPER et à d'autres fongicides des groupes 3 et 9. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition dans les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Des stratégies appropriées de gestion de la résistance devraient être appliquées.

### **Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :**

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide INSPIRE SUPER ou les autres fongicides des groupes 3 et 9 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène ciblé si cet emploi est permis.

Ne pas dépasser le nombre de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du produit et ne pas effectuer plus de deux (2) applications consécutives de fongicide INSPIRE SUPER ou d'autres fongicides du même groupe. Alternier avec un fongicide homologué présentant un mode d'action différent.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide INSPIRE SUPER chez l'agent pathogène.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si cela est possible

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus amples renseignements ou pour signaler les soupçons de résistance, contacter des représentants de la société au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

Allegro<sup>®</sup>, Dithane<sup>MC</sup>, Manzate<sup>®</sup>, Penncozeb<sup>®</sup> et Pro-Stick<sup>MC</sup> sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.